

[Concours de psychologue de l'éducation nationale](#) [1]

Concours externe, interne et réservé de psychologue de l'éducation nationale - session 2017

[Note de service n° 2017-004 du 17 janvier 2017](#) [2]

*Bulletin officiel de l'Éducation nationale*, n° 3 du 19 janvier 2017

Cette note précise les modalités d'organisation des concours externe, interne et réservé de psychologue de l'éducation nationale (PsyEN), au titre de la première session de ces concours en 2017. Dans le cadre de la modernisation des métiers de l'éducation nationale, le corps unique de psychologue de l'éducation nationale est en effet créé à compter du 1er septembre 2017 en application d'un projet de décret portant dispositions statutaires relatives aux PsyEN en cours de publication. Les PsyEN sont recrutés par concours nationaux qui comportent deux voies, l'une ouvrant sur la spécialité éducation, développement et apprentissages et l'autre sur la spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle. Les candidats peuvent s'inscrire par Internet du 7 février au 7 mars 2017.

Le point 2 de la note est consacré à la situation des candidats atteints d'un handicap et des bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

## Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/concours-de-psychologue-de-l%C3%A9ducation-nationale>

[2] [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=111623](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=111623)